

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 7 octobre 2022

Conseillers présents : Mmes GARD Nicole, RIBAUTE Agnès, MM. ANGELINI Jacques, ATGER Guy, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, NICOLET Luc, MICHELET Jean-Pierre, PERCEVAULT Fabrice.

Secrétaire de séance : M GARD Patrick

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 17h10.

Le Compte Rendu du précédent Conseil Municipal est validé.

 **Décision modificative au budget principal : intégration des résultats de la dissolution Du SIVU table d'orientation**

M le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		-77.98
2313	Constructions		77.98
TOTAL :		0.00	0.00

M le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

 **Délibération de non-valeurs 2017-2018**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de l'année 2017 de non-valeurs pour un montant de 7 843.84 €.

Délibération attribuant au SDEE le fond de concours de l'extension électrique pour le réservoir du Mazel

M le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de finaliser cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montants	Financement	Montant
Extension BTS surpresseurs réservoir le Mazel (soit 163ml)	7 109,18 €	Participation du SDEE	4 849,18 €
		Fonds de concours de la commune (1 000,00 € + 63 ml*20,00 €)	2 260,00 €
Total	7 109,18 €	Total	7 109,18 €

Le conseil municipal adopte la proposition, s'engage à verser le fonds de concours en une seule fois après achèvement des travaux et décide d'amortir sur un seul exercice la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 204 1582.

La Cure phase 2 : Point sur les demandes de financement

Phase n°1 : Les demandes de versement des subventions sont encourus (DETR et FRI),

Phase n°2 : Le département a accordé une subvention de 18 508.00 €. Nous avons des difficultés pour rendre les frais de maîtrise d'œuvre éligibles dans le cadre de la subvention auprès du GAL pour les fonds FEADER dans le cadre du LEADER.

CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées) : adoption des montants définitifs du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Inter-Communes)

M Gard proteste contre la lourdeur du nouveau dispositif de commandes des livres pour la médiathèque.

Les montants définitifs du FPIC sont adoptés à 9 pour une abstention.

Désignation du délégué incendie et secours

Jean-Pierre Michelet se porte volontaire.

Délibération SHVC (Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles)

Le conseil municipal donne un avis *favorable* à l'adhésion au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles des communes de Portes, Le Collet-de-Dèze, Saint-Etienne-Vallée-Française au titre de la compétence MAB et à l'adhésion de la commune de Branoux-les-Taillades au titre de la compétence DFCl à compter du 01/01/2022 et charge Monsieur Le Maire d'en informer le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

Devis travaux électriques sur bâtiments communaux

Le devis de 797.26 € pour la mise en conformité de l'installation électricité de la mairie et du foyer est adopté.

Point sur l'activité du commerce, fermeture et reprise

Une rencontre avec M Maisonobe (consultant en relation avec la fédération des Bistrots de pays) s'est déroulée mercredi 5 octobre pour la réalisation d'un diagnostic de l'établissement. Une prochaine rencontre est prévue le 21 octobre et une note sera envoyé au conseil municipal le 25 octobre.

BVSM (Biens Vacants Sans Maître)

Samuel Boucher souhaite acquérir une parcelle disponible. Une estimation de la valeur du bien est en cours. La procédure se poursuit pour savoir si les biens sont réellement vacants ou sans maître.

Questions diverses :

- Compte rendu d'une réunion à Mende à l'initiative de Mme la Sénatrice à laquelle M le Maire a assisté :
 - Importance du document d'urbanisme (PLUI),
 - Nécessité de contextualiser les projets,
 - Déclaration obligatoire des brûlages,
- Installation de cuves homologuées pour la réserve de carburant. Un devis est demandé.

La séance est levée, M le Maire clôt les débats à 19h05.